

Suppression des produits phytosanitaires

Actions de
prévention

Actions éco-exemplaires

Région : Nord - Pas-de Calais



Collectivité

Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

60 Rue Mirabeau Prolongée
Cs 10 014
62141 Evin-Malmaison

Partenariats

- ADEME : PLP Symevad
Agence de l'Eau Artois-Picardie subventionne à hauteur de 40 % l'achat de matériels techniques, sauf véhicule électrique.
- Etat : subvention de +/- 6 000 € pour l'achat du véhicule électrique.
- SYMEVAD pour la promotion du compostage
- Prestation : Nord Nature Chico Mendès pour la formation des agents.

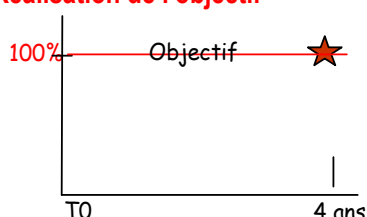
Date de lancement

2008 (objectif atteint en 2012)

Objectifs

Suppression des produits phytosanitaires (100 %)

Réalisation de l'objectif



Mots clés : Déchets dangereux | Eco-exemplarité | Personnel / employés | Prévention des déchets

Résumé :

La Mairie de Rouvroy s'est engagée dans une démarche en faveur de la limitation des produits phytosanitaires qui a abouti à leur suppression totale. Pour cela elle a consenti des investissements importants dans de nouveau matériel et formé ses agents à de nouvelles pratiques.

Pourquoi agir ?

Le SYMEVAD regroupe 310 500 habitants pour 82 communes, réparties en 3 intercommunalités membres. Le syndicat et ses communes se sont engagés dans plusieurs actions éco-exemplaires. **La communes de Rouvroy (8 900 habitants) a choisi d'anticiper l'obligation sur la suppression des produits phytosanitaires** en signant la charte d'entretien des espaces publics portée d'Agence de l'Eau Artois-Picardie, avec les motivations suivantes :

- Améliorer les conditions de travail des agents et modifier leur comportement

La suppression des produits phytosanitaires et la modification des méthodes d'entretien de la voie publique limite les risques pour la santé des agents et dispense du port de certains équipements de protection.

La formation des agents à de nouvelles pratiques et de nouveaux outils modifie leur comportement et les sensibilise à la protection de la nature.

- Protéger l'environnement

L'action est positive pour la **protection des nappes phréatiques, la qualité des sols, la biodiversité.**

- Réduire les dépenses d'achat de produits phytosanitaires

Elles s'élevaient à 9 000 euros chaque année.

- Impliquer les habitants, les associer à l'action

Les élus de Rouvroy visent aussi **l'éducation de la population** au travers d'initiatives en faveur du compostage domestique, de la création d'une mare pédagogique ouverte au grand public, de la mise en place d'une signalétique adaptée (fauchage tardif, panneau didactique installé dans les cimetières), de l'installation de composteurs dans les écoles, d'animations en milieu scolaire...

La municipalité est aussi fortement impliquée dans l'opération " Villes fleuries ".

Planning

Décision : 2010
Démarche progressive sur 4 ans
Durée de l'action : pérennisée

Coûts

Près de 65 000 € d'investissements
1600 €/an paillage
0 € de produits phytosanitaire, = 9000 € d'économie /an

Moyens humains

Responsable des espaces verts
8 agents titulaires
17 contrats aidés à mi-temps
2 contrats emploi-avenir
4 guides-composteurs

Bilan en chiffres

La totalité des 28 hectares d'espaces verts est gérée de manière écologique

La nouvelle saleuse consomme 50 % de sel en moins que l'ancienne machine pour un résultat équivalent.

70 % des produits d'entretien sont éco-labelisés.

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/suppression-des-produits-phytosanitaires>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME

www.ademe.fr/dechets

www.reduisonsnosdechets.fr

<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :

<http://www.symevad.org/collectivite/exp%C3%A9riences-bonnes-pratiques>

Contacts

SYMEVAD

E-mail : g.mouquet@symevad.org

Mairie de Rouvroy

c.deffolin@mairie-rouvroy.fr

ADEME Nord – Pas-de-Calais

E-mail : agnes.jacques@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

- A partir de 2008, la limitation progressive des achats de produits phytosanitaires

Elle a permis de signer en 2010 la charte de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au **niveau 4**.

- A partir de 2010, l'entretien est passé progressivement en « gestion écologique »

- Espaces verts : fauchage tardif, réduction des plantes annuelles au profit des plantes vivaces, paillage systématique des massifs.
- Voirie : désherbage thermique, limitation de la consommation de sel de dégel, végétalisation des pieds d'arbres...

Cette gestion écologique a nécessité la formation des agents à de nouvelles pratiques et l'investissement dans de nouveaux matériels :

- Petit désherbeur thermique et un plus puissant, combiné de piste et désherbeur de chemin, désherbeur à eau chaude et un camion électrique pour son transport, saleuse électrique pour le salage des voiries.
- Les pesticides ont été supprimés ; la collectivité utilise désormais le paillage avec du chanvre et des copeaux colorés pour limiter les adventices.
- Une gamme de produits écologiques (ex : produit anti-tag) est venue compléter l'arsenal mis à la disposition des agents des espaces verts et de la propreté.
- Par ailleurs le cahier des charges pour les sous-traitants (11 hectares d'espaces verts gérés par des prestataires privés) impose des pratiques 100 % écologiques.

- En 2012, arrêt total de l'usage des produits phytosanitaires

Concrétisation par la signature la charte de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au **niveau 5** (niveau maximum).

Le « plus » de l'opération

L'originalité de la démarche provient de la **vision intégrée de la gestion écologique du patrimoine municipal** (formation continue des agents, utilisation de produits écologiques, investissement en matériel adapté, sensibilisation des différents publics, communication soutenue, implication de la population, exigences auprès des sous-traitants...)

Reproductibilité

L'opération est reproductible partout, d'autant plus que le « zéro-phyto » devient une obligation légale pour les communes en 2020.

Elle nécessite néanmoins des investissements en matériel et la formation des agents à de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.